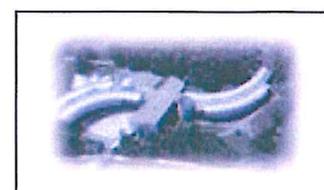




CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée Blaise Pascal,
l'académie de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2017 - 2021



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE
2017 – 2021

SOMMAIRE

Préambule	XX
1 Diagnostic	XX
Contexte	
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	XX
3 Leviers stratégiques	XX
4 Accompagnement (autorité académique et région).....	XX
5 Durée du contrat	XX
Annexe : les indicateurs	

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

- Lycée d'enseignement général et technologique de 1560 élèves sans internat, un recrutement du secteur ouest lyonnais, public favorisé voire très favorisé.
- Un taux de redoublement faible (année 2015)
- D'où un H/E faible (mini) et E/D élevé (maxi)
- Une valeur ajoutée négative pour le taux de réussite au bac mais un VA supérieure pour le taux d'accès 2nde ⇒ terminale

2/ Points d'appui et d'amélioration

- 1- Un lien évident entre le bon niveau des résultats scolaires des entrants en 2nde et la composition sociologique de la population des élèves du lycée.
Cette origine favorisée, voire très favorisée des élèves est également soulignée par le faible taux de boursiers, même si une légère augmentation du nombre de boursiers est notée.
On peut également observer que les élèves issus des établissements privés du secteur se tournent vers le lycée dans des proportions non négligeables (au moins 20%)
On peut conclure que l'image du lycée est donc positive.
- 2- Le lycée est situé dans la banlieue ouest -aisée- de Lyon, à proximité de la métropole.
Desservi par des lignes de transport scolaire, dont la fréquence est notoirement insuffisante, il bénéficie aussi de la desserte d'une ligne TCL et, surtout, de celle du tram-train qui met Lyon à une dizaine de minutes du lycée.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Les moyens de fonctionnement, s'ils sont en augmentation sensible depuis 2011, accusent un écart défavorable par rapport à l'augmentation des effectifs. Ainsi si la hausse en ETP équivaut à 14,5 %, celle de la population d'élèves atteint 19,5 %. D'où un E/D qui augmente et un H/E qui baisse.
Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des élèves en difficulté.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

Axe 1 Prendre en charge la difficulté scolaire pour répondre aux besoins des élèves et les accompagner vers la réussite

Trois objectifs stratégiques :

- a) Elèves en difficulté
- b) Lutter contre le décrochage (constat, quelques cas de phobie scolaire)
- c) Motivation des élèves, leur avenir

Axe 2 Favoriser des parcours ambitieux

Trois objectifs stratégiques :

- a) Gagner en efficacité dans les liaisons collèges/lycée ; lycée/ enseignement supérieur
- b) Préparer l'élève à son insertion dans la société
- c) Développer l'ambition des élèves pour favoriser la réussite individuelle

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Axe 1 Prendre en charge la difficulté scolaire pour répondre aux besoins des élèves et les accompagner vers la réussite

Leviers :

- a) Promouvoir la pédagogie différenciée et les dispositifs de prise en charge de la difficulté scolaire

Adapter les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves à besoins éducatif particuliers (les DYS ; situation de handicap). Une FIL programmée sur 2 années scolaires, (2 jours) a eu lieu pour aider les professeurs Modifier les pratiques d'évaluation pour une évaluation positive. Renforcer la coéducation avec les familles

- b) Détecter, repérer et suivre les élèves en décrochage
- c) Accompagner les élèves dans leur développement personnel et leur autonomie en lien avec les représentants légaux

Actions :

- a) Stage de remise à niveau (mesure d'accompagnement qui peut être prise par la DSDEN, le rectorat...)
« Coup de pouce », tutorat entre élèves et avec les assistants d'éducation qui ont des créneaux pour qu'ils puissent aider les élèves.
- b) GPDS et parents référents, ou
CVL, MDL pour favoriser l'intégration, l'appartenance, le bien être au lycée et conforter l'élève comme acteur
Personnaliser le suivi en renforçant le tutorat d'enseignants
- c) Remobiliser les élèves en décrochage en renforçant le partenariat avec le milieu associatif

Indicateurs : problème d'écart des résultats au bac selon les CSP.

Taux de réussite au bac

Taux de mention au bac (confirmation que l'élève est dans sa voie)

Taux de réussite au 2^{ème} tour en S et ES

**Indicateur de valeur ajoutée inférieure aux attendus académiques réussite au bac.
Taux à la mesure du référencement académique**

Indicateurs du décrochage

**Nombre d'élèves suivis par le GPDS
Nombre d'élèves suivis qui atteignent le bac**

Axe 2 Favoriser des parcours ambitieux

Leviers :

- a) Favoriser les parcours bac -3 / bac + 3
Accompagner la transition et le suivi individualisé d'élèves
- b) Mettre en place le parcours avenir
Associer les familles à la réflexion de l'orientation
Développer le parcours citoyen
Prévenir les conduites à risque, sensibiliser les élèves à leur santé
- c) Préparation aux épreuves
Développer l'ouverture culturelle
Favoriser les projets pédagogiques innovants
Valoriser le travail et la réussite des élèves
Valorisation des filières

Actions :

- a) Poursuivre le partenariat et la politique de conventionnement engagé avec le supérieur
Présentation du lycée dans les collèges
Rencontre élèves de seconde et de troisième
Journée portes ouvertes
Développer les projets pédagogiques inter-établissements
Rencontre CVL/CVC
Participation des professeurs de collèges aux conseils de classes de seconde
Encourager le partage d'informations (LSU)
- b) Parcours avenir,
Parcours citoyen,
Parcours santé.
- c) Poursuivre l'aide pédagogique, la préparation aux épreuves d'examens ou de concours
Poursuivre l'aide, la préparation aux entretiens, les révisions encadrées par des enseignants
Appariement avec l'Allemagne et échanges avec des pays étrangers
Présence d'un SVE (Service Volontaire Européen)
Projets culturels
Classe flexible
Travail en classe avec des outils numériques (classes mobiles, tablettes...)
Remise des diplômes – communication interne et externe

Indicateurs :

Taux de passage en enseignement supérieur (Devenir des bacheliers dans le supérieur)

Devenir des bacheliers généraux au regard des taux académiques

Devenir des bacheliers technologiques au regard des taux académiques

Taux d'accès en filière générale

Différence entre demandes d'orientations et décisions d'orientation à aligner aux taux académiques.

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- Accompagner l'établissement dans ses démarches destinées à mettre en œuvre le continuum -3 +3.

- Faciliter la différenciation pédagogique à travers la formation des enseignants.

Région

- Dans le cadre de l'objectif de prise en charge des jeunes pour les préparer au mieux aux enjeux auxquels ils seront confrontés dans leur orientation professionnelle et leur réussite personnelle, la Région s'engage, notamment au travers du dispositif DECOUVERTE REGION, thématique « Découverte des métiers et insertion dans l'entreprise ».

- La Région s'engage à consacrer des ressources et à mobiliser les compétences de l'expertise régionale afin d'accompagner le lycée dans ses projets liés au développement numérique éducatif.

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1^{er} septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2021. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif est établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

26 juin 2017

Vote du Conseil d'Administration :

Favorable (22 pour / 22)

A Chambéry, le 28 juin 2017

Le chef d'établissement,

Le Proviseur
J.R. CASES



Vu, le 5 juillet 2017

L'inspecteur d'académie -

Directeur académique des services de l'éducation nationale de Rhône

L'Inspecteur d'Académie

Guy CHARLOT

A Lyon, le 19 juillet 2017

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A Lyon, le 27/07/17
Le Président de la région Auvergne-
Rhône-Alpes,

La rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités
Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Françoise Moulin Civil

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Prendre en charge la difficulté scolaire pour répondre aux besoins des élèves et les accompagner vers la réussite

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de réussite au bac	92.3%	96%
Taux de mentions	46.6%	60%
Nombre d'élèves suivis par le GPDS – situations	8	20

Objectif : Favoriser des parcours ambitieux

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de passage en enseignement supérieur	95%	99%
Aide pédagogique (stage mise à niveau)	Voie générale	Ensemble

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.